



M Laurent MORELLI

Paris, le 2 janvier 2020

N° de dossier : 19TEC48850.01

Monsieur,

Après examen par la Commission de votre projet de formation intitulé :

Formation immobilière loi alur du 21/10/2019 au 31/12/2019

Nous avons le plaisir de vous informer de notre engagement à financer cette formation, pour un montant total de 250,00Euros.

Cette prise en charge représente notre participation aux frais suivants :

Frais pédagogiques : 250,00 Euros

Attention, les frais pédagogiques précités, susceptibles de vous être accordés par le FIF PL, sont sous réserve du nombre de jours et/ou du nombre d'heures stipulés sur l'Attestation de Présence et de Règlement, pour la période de prise en charge accordée par le FIF PL.

Vous obtiendrez le remboursement de ces frais par virement bancaire sous condition que votre formation respecte les textes réglementaires et dès l'obtention de votre part des pièces ci-dessous :

- **Attestation de présence précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du participant**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable du dossier
Maïmouna TIMERA